



**COMMUNE DE MORILLON
Haute-Savoie**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 MAI 2023 à 20 h – Salle du Conseil**

• • • • •

*La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance
comme le précise l'article L 2121-22 du CGCT*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

Présents :

M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lissette, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, BOUVET Jérémie (à partir de 20h27, point n°5), Mme PEREIRA Jocelyne.

Absents excusés :

Mme BOSSE Stéphanie, qui donne pouvoir à Mme DUNOYER Marie,
M. SÉRAPHIN Gilles, qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon,
M. POLONIA Alexi, excusé,

Secrétaire de séance : Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lissette

Point préliminaire :

À l'ouverture de la séance, M. le Maire propose aux élus de retirer de l'ordre du jour le point n°8, relatif à l'adoption de la convention à conclure avec la société Grand Massif Domaines Skiabiles pour l'utilisation du réseau de neige de culture pour la défense incendie, afin de permettre de finaliser le projet de convention en coordination avec l'ensemble des parties et de clarifier les ultimes éléments. Les élus n'exprimant aucune objection sur ce point, celui-ci sera retiré de l'ordre du jour et reporté à une prochaine séance du Conseil municipal.

M. le Maire propose aux élus du Conseil municipal d'ajouter un point qui n'était pas prévu à l'ordre du jour, à savoir l'approbation du plan de financement de la contribution communale au financement des investissements relatifs à la création d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables par le SYANE. Les élus n'exprimant aucune objection sur ce point, celui-ci sera ajouté à l'ordre du jour.

À la suite de l'exposé de ces points préliminaires, le Secrétaire de séance débute l'ordre du jour.

1. Fonctionnement des assemblées : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 06 avril 2023 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Fonctionnement des assemblées : Présentation des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal et tableau des DIA :

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance des décisions du Maire prises en vertu des pouvoirs délégués (article L.2122-22 du CGCT) et des déclarations d'intention d'aliéner reçues et tamponnées par la commune de Morillon depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

3. Administration générale : Mandat spécial aux élus municipaux pour un déplacement dans le cadre d'une visite d'exploration de la station touristique de Serfaus en Autriche :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Économie locale : Attribution des lots dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt sur la parcelle cadastrée section B n°3076 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Ressources humaines : Mise en place des lignes directrices de gestion pour la commune de Morillon :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AVEC UNE ABSTENTION (M. JÉRÉMIE BOUVET).

6. Ressources humaines : Instauration du Compte épargne temps (CET et définition du cadre de mise en œuvre) :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Ressources humaines : Instauration des autorisations spéciales d'absence pour le personnel de la commune de Morillon :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Sécurité : Convention avec la société Grand Massif Domaines Skiables pour l'utilisation du réseau de neige de culture pour la défense incendie :

Le projet de convention n'ayant pu être finalisé en coordination avec l'ensemble des parties intéressés au sujet avant l'ouverture de la présente séance, M. le Maire a proposé, en préambule de la séance, de retirer ce point de l'ordre du jour et de l'étudier lors d'une prochaine séance du Conseil municipal. Les élus du Conseil municipal n'ayant exprimé aucune objection, ce point est retiré du présent ordre du jour.

9. Tourisme : Convention d'exploitation des remontées mécaniques pour la saison d'été 2023 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX AVEC 6 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS (M. BERTRAND VUILLE, M. MARTIN GIRAT, MME MARIE DUNOYER, M. ÉRIC CONVERSY & M. JÉRÉMIE BOUVET) ET 1 VOIX CONTRE (MME LISETTE CHEVRIER-DELACOSTE)

10. Tourisme : Politique tarifaire de GMDS pour la saison d'hiver 2023/2024 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX AVEC 6 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (MME LISETTE CHEVRIER-DELACOSTE, M. MARTIN GIRAT, MME MARIE DUNOYER pour son compte et pour le compte de MME STÉPHANIE BOSSE dont elle a le pouvoir, M. ÉRIC CONVERSY & MME JOCELYNE PEREIRA)

11. Foncier : Fin de portage des parcelles cadastrées section B n°2473, 2644, 4816, 5021, 5023 et 5024 sur le secteur de la Pusaz :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Foncier : Acquisition de la parcelle cadastrée section B n°4566 appartenant à la société Immo Concept :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Foncier : Approbation de la promesse de vente par la société L.B. CRÉATION IMMOBILIÈRE au profit de la Commune de Morillon pour l'élargissement de la rue d'Honoraz dans le cadre d'un projet immobilier :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Cadre de vie : Approbation du plan de financement de la contribution communale au financement des investissements relatifs à la création d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables par le SYANE :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Questions diverses

La séance est levée à 21h28

Fait à Morillon, le 12 mai 2023

Le Maire,

The image shows the official seal of the Municipality of Morillon, Haute-Savoie, which is a circular emblem containing a coat of arms. Overlaid on the seal is a blue ink signature that reads "Simon Beerens-Bettex".

Simon BEERENS-BETTEX

Le secrétaire de séance

The image shows the official seal of the Municipality of Morillon, Haute-Savoie, which is a circular emblem containing a coat of arms. Overlaid on the seal is a black ink signature that reads "Lisette Chevrier-Delacoste".

Lisette CHEVRIER-DELACOSTE

